

(N^o. 21^e.)

LE VERIDIQUE,

(VERITATI SACRUM.)

Du 2 FLORÉAL, an 4 de la République Française. (JEUDI, 21 AVRIL, 1793, v. s.)

Résolution sur le mode de mise en jugement des sourds et muets, prévenus de quelques délits. — Autre résolution concernant les actes des notaires.

A V I S.

Nous prévenons nos Abonnés de nous envoyer avec soin, pour leurs renouvellemens, une des adresses qui couvre leurs feuilles, de n'adresser leurs lettres et demandes d'abonnement, qu'au Bureau, rue d'Anin, n^o. 8, selon l'ancien usage, et non rue des moulins, ni au cit. Desenne, même rue.

Le prix de ce Journal, rendu franc de port, est de 750 l. en assignats, ou de 9 liv. en numéraire, pour trois mois.

Cours des Changes du premier Floréal.

Amsterdam	60 $\frac{7}{8}$
Bâle	2 $\frac{1}{2}$
Hambourg	178
Gênes	92
Livourne	97
Espagne	

A L L E M A G N E.

RATISBONNE, le 5 Avril.

Aujourd'hui, dans une séance extraordinaire de la diète, S. A. R. l'archiduc Charles a été nommé général-feld-maréchal de l'Empire. Les autres promotions dans la généralité ont été encore différées.

L'on croit que l'affaire portée à la diète par S. A. S. le duc des Deux-Ponts, relativement à son ministre, M. de Salabert, sera bientôt mise en délibération. Les cours de Berlin et de Dresde ont déjà promis préalablement leur assistance dans cette affaire.

FRANCFORT, du 8 avril.

On apprend de Trèves, que les commissaires français pressent plus que jamais le paiement de l'emprunt forcé, dans tous les pays entre Rhin et Meuse. Mais ces pays, tant de fois pressurés, manquent de numéraire : quelques négocians ne voulant pas s'exposer à des frais d'exécution ou à

N^o. 21.

l'emprisonnement, ont voulu tirer de l'argent de Francfort et de Mayence. M. le comte d'Erbach qui commande les troupes en l'absence de l'Archiduc Charles, vient de défendre tout transport de numéraire au-delà de ses avant-postes, sous peine de confiscation, conformément aux lois qui défendent de fournir des secours d'aucune espèce à l'ennemi. La proclamation de ce général est en date du 4.

Les Français semblent se disposer sur la Moselle à l'ouverture de la campagne : une partie du parc d'artillerie, qui consiste en 100 pièces de canon, est déjà arrivée à Trarbach. Ils ont fortifié la montagne verte, près de Trèves, avec le plus grand soin : 5000 hommes y sont employés, et cette montagne ressemble maintenant à une forteresse.

Du 9. Le départ de S. A. royale l'archiduc Charles, de Vienne, doit avoir eu lieu le 6, ainsi que je l'ai annoncé hier : des lettres de Vienne, du premier, annoncent le départ de ce prince comme certain pour cette époque, et il est attendu en effet à Mayence pour le 12 ou le 13 au plus tard. Il est probable que la campagne s'ouvrira aussi-tôt après son arrivée, et que cette campagne sera offensive, puisqu'un nombre prodigieux de pontons est en marche, et sera rendu sur le Rhin sous quatre ou cinq jours.

Ces dispositions et l'attitude de la cour de Vienne annoncent la guerre et éloignent toute espérance de paix ; mais si l'Empereur éprouve le besoin impérieux de continuer la guerre, pour donner à l'Empire une paix digne de lui, sa Majesté a la satisfaction de voir qu'elle remplit le vœu de ses sujets, et elle en a pour preuve les dons patriotiques qui lui sont offerts.

La gazette de Vienne, du 2 Avril, en publiant les noms des donateurs, cite entr'autres M. Christian Nako, du comté de Lovonthal, qui, indé-

pendamment de douze hussards montés et équipés, et de cent recrues, qu'il a fournis à l'armée, vient de faire présent à sa Majesté de huit mille boisseaux d'avoine. S. M. Impériale, sensible à ce dévouement, a écrit au conseiller d'Hongrie comte de Palfy d'en témoigner à M. Nako sa haute et gracieuse satisfaction.

Note du ministère anglais, relative à la réponse du citoyen Barthélemy à M. Wickam.

La cour de Londres a reçu, par son ministre en Suisse, la réponse aux questions qu'il avoit été chargé d'adresser à M. Barthélemy, relativement à l'ouverture d'une négociation pour le rétablissement de la tranquillité générale.

La cour a vu avec regret combien le ton et l'esprit de cette réponse, la nature et l'étendue des demandes qu'elle contient, et la manière de les annoncer, étoient éloignés de toute disposition à la paix.

On y avoue la prétention inadmissible d'approprier à la France tout ce que les lois qui y existent actuellement peuvent avoir compris sous la dénomination de territoire français. A une pareille demande, on ajoute la déclaration expresse qu'on ne fera ni entendre aucune proposition qui y seroit contraire; et cela, sous le prétexte d'un règlement intérieur, dont les dispositions sont absolument étrangères à toutes les autres nations.

Tant qu'on persistera dans ses dispositions, il ne restera au roi qu'à poursuivre une guerre juste et nécessaire.

Lorsque ses ennemis manifesteront des intentions plus pacifiques, S. M. s'empressera en tout temps d'y concourir, en se prêtant, de concert avec ses alliés, à toutes les mesures qui seront jugées les plus propres à rétablir la tranquillité générale sur des conditions justes, honorables et permanentes; soit par l'établissement d'un congrès, qui a été si souvent et si heureusement le moyen de rendre la paix à l'Europe; soit par une discussion préliminaire des principes qui peuvent être proposés de part ou d'autre, comme la base d'une pacification générale, ou enfin par l'examen impartial de tout autre moyen qu'on pourroit indiquer à S. M. pour arriver à ce but salutaire.

Downing Street, 10 avril 1796.

Cette note n'est point signée. La date porte le nom de la rue de Londres où loge Pitt.

H O L L A N D E.

De LA HAYE, le 12 avril
Assemblée nationale.

Une missive du général en chef Beurnonville, communique à l'assemblée, qu'il a été nommé au commandement de l'armée du nord. — Ordonné de l'insérer dans les notules, avec mention honorable.

L'affaire de Frise étant à l'ordre du jour, il s'établit une assez longue discussion, dans laquelle les uns veulent qu'il soit envoyé une commission, les autres se bornent à demander une missive exhortatoire.

L'assemblée adopte cette dernière proposition, et une commission de six membres est nommée pour dresser cette lettre exhortatoire aux Frisons.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

MARSEILLE, le 22 Germinal.

On a fait circuler beaucoup de bruits sur la prétendue révolte d'une partie de l'armée d'Italie. Ces bruits s'étoient comme accrédités à Marseille, et l'esprit de parti les avoit grossis. On alloit jusqu'à dire que 12000 hommes avoient déserté. Voici ce que m'écrit à ce sujet un particulier qui, se rendant à Nice, a été témoin oculaire de ce qui s'est passé.

„ Le 9 germinal, nous avons rencontré à Vidouban un bataillon de la 89^e sous-division qui étoit à l'aile droite, à qui on donna l'ordre de marcher à la gauche, et qui refusa, sous prétexte de la pénurie des vêtements. Ce bataillon a été envoyé aux Isles d'Hières, à l'exception des grenadiers qu'on a désarmés, et qui sont en détention à Nice. „

Quelque chagrinante que soit cette nouvelle, elle l'est bien moins que celle que le mensonge propageoit. En tout, la vérité est bonne à connaître.

P A R I S.

Le remboursement des coupures de cinquante sous et au dessous, ouvrira le premier floral. Pour la commodité des citoyens, la caisse est établie au local de la ci-devant commune, place de Grève.

On ne rembourse que jusqu'à la concurrence de 12 pièces de monnaie de cuivre, de cinq centimes chacune, et par personne, lesquelles douze pièces, sur le pied de dix pour un, sont représentatives de six francs ou coupures d'assignats.

La caisse ne sera ouverte, tous les jours, excepté les décadis, que depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure après midi.

Les voleurs du Garde-meuble, seront jugés le 18 de ce mois; les septembriseurs le seront le 21. Nous ne connoissons pas encore les noms de leurs jurés, mais l'on nous assure qu'ils doivent prendre pour défenseurs, Antonelle, Julien (de la Drôme); et devinez qui? le prêtre Chasle; pour le coup, ils ont trouvé un champion digne d'eux; il seroit curieux de savoir si L.... et R... auront au moins le second rang. On ajoute qu'ils témoignent un vif regret de ne pouvoir leur joindre Babeuf, en qui ils ont la plus grande confiance. Mais

peut-être sera-t-il, à cette époque, libre de se montrer; car il doit être jugé lui-même immédiatement avant eux, et il y a tout lieu de croire qu'un aussi bon patriote ne laissera pas prononcer contre lui la contumace. Un contraste assez frappant est que Richer-Serisy doit être jugé lui-même le même jour, par contumace.

Le directoire vient d'adresser aux habitans de Lyon une proclamation, dont le style noble et le ton majestueux est vraiment digne de l'autorité d'où elle émane. Il y invite les Lyonnais à oublier leurs malheurs, à rappeler dans cette grande et industrieuse ville, le commerce et les arts, dont elle fut si long-temps le théâtre et le modèle. Le zèle du gouvernement seroit infructueux, s'il n'étoit pas secondé par les efforts des habitans, qui tous ont un intérêt puissant de ramener dans leurs murs le calme et la paix.

V A R I É T É S.

Des Délateurs.

De tous les fléaux dont la présence annonce le despotisme, il n'en est point qui le caractérise mieux que cette *peste publique* qu'on appelle *Délateurs*. On pourroit, par le nombre et l'insolence de ces scélérats, calculer le degré précis de la servitude d'un État. Parcourez l'histoire des peuples anciens et modernes, par-tout où vous trouverez la tyrannie, là vous verrez le règne des dénonciateurs; c'est une vermine qui naît, croît et meurt avec le monstre auquel elle adhère: elle trouve sa pâture dans les dépouilles des malheureuses victimes qu'il dévore. Vient-il à succomber sous le poids de ses crimes, aussi lâche qu'elle étoit cruelle, elle se cache et disparaît à l'aspect de la liberté renaissante. Ainsi les hiboux, au retour de l'aurore, vont s'enfoncer dans d'obscures décombres.

Jamais tyrannie n'eut un caractère aussi prononcé que celle de Robespierre. Les Néron, les Calligula ne furent auprès de lui que de chétifs écoliers dans l'art d'asservir les hommes. Jamais aussi les délateurs ne furent plus nombreux et plus forcenés; cette manie anti-sociale étoit devenue même une vertu politique; on comptoit les services que l'on avoit rendus à l'état par le nombre des dénonciations qu'on avoit faites, par celui des têtes qu'on avoit fournies à la guillotine: et tel homme qui briguoit une place fut préféré à ses concurrens, parce qu'il pouvoit citer deux ou trois délations de plus que ses antagonistes.

Mais enfin la peine atteint et frappe le coupable; le tyran tombe sous les coups du désespoir, la liberté reparoît, et la tourbe pusillanime de ces délateurs insolens, ne trouvent pas de retraite assez obscure pour ensevelir sa honte et ses forfaits.

Telle fut, dans tous les temps, la conduite et le sort de ces ames féroces et rampantes.

On a pourtant prétendu qu'il falloit du courage pour exercer le métier de dénonciateur; c'est comme si l'on disoit qu'il faut être brave pour voler et assassiner les voyageurs à l'entrée d'une forêt. Si le brigand manque son coup, il se jette dans le bois, et se met bientôt à l'abri de toute poursuite. Alors je ne vois plus en lui qu'une audace impudente, qui n'ayant rien à craindre, ose tout tenter. Il en est de même du dénonciateur, si sa proie lui échappe, il se retranche impunément derrière le trône de la tyrannie. Quel péril a-t-il couru? aucun. En quoi donc a-t-il montré du courage?

Pour qu'il y eût une certaine grandeur d'ame à dénoncer un délit, je voudrois que le délateur, s'il ne pouvoit convaincre l'accusé, encourût la même peine qu'auroit subi le coupable. Ce seroit alors un combat en champ clos, où les deux champions partageroient également le danger.

Et nous ne pourrions refuser du courage à celui qui, sans aucun intérêt personnel, et même seulement par un ardent amour du bien public, descendroit dans l'arène pour terrasser un ennemi de l'Etat, ou pour succomber lui-même, si son adversaire se trouvoit injustement attaqué. Une loi qui assujettiroit les délateurs à des formes aussi sévères en diminueroit bien le nombre; mais la tyrannie, qui ne veut que des coupables, doit naturellement encourager les dénonciateurs par des facilités et même des récompenses; et la liberté qui cherche toujours à trouver des innocens, ne voit dans cette classe d'êtres immoraux que des ennemis de la sûreté et de la tranquillité publique, et croit devoir les priver d'exercer leur exécrationnel métier.

Laharpe vient d'adresser aux rédacteurs du journal de Paris, ses remerciemens sur la peine qu'ils ont prise pour vendre ses livres.

Il remercie les acquéreurs, et n'accepte les offres qu'ils lui font, qu'en les priant de recevoir son billet, jusqu'au moment où il pourra reprendre ses travaux et suivre ses affaires; ce qu'on lui fait espérer devoir arriver bientôt.

« On est indulgent pour le malheur, dit Laharpe; » mais l'âge et le malheur m'ont appris à l'être un » peu moins pour moi-même; et tout ce que je » demande de très bonne foi, c'est qu'on veuille » bien excuser, dans ce que j'ai fait pour la » chose publique; depuis le commencement de nos » révolutions, les erreurs où j'ai pu tomber, en » faveur de la pureté d'intention et du désinté- » ressement absolu, les deux seules causes dont » je puisse répondre devant les hommes, parce » que j'en répondrois devant dieu. »

Le Gouvernement se dispose à rendre au célèbre Descartes les honneurs du Panthéon. Faire connoître à nos lecteurs ce philosophe estimable, c'est payer à sa gloire le tribut qu'elle mérite, c'est faire l'éloge du Directoire qui a su apprécier les services rendus par ce grand homme à l'humanité.

René Descartes naquit à la Haye, en Touraine, d'une famille noble et ancienne. Après avoir fait ses études à la Flèche, son père le destina au métier des armes; mais la foiblesse de sa santé ne lui permettant pas de se livrer aux fatigues de la guerre, il vint à Paris, où il reprit ses études. Il fit ensuite un voyage en Hollande, en 1616, et servit en qualité de volontaire dans les troupes du prince d'Orange. Étant en garnison à Bréda, il donna la solution du fameux problème de mathématique d'Isaac Beecman, et composa son *traité de musique*. De retour à Paris, il s'appliqua à l'étude de la morale et de la physique.

Après un voyage en Italie, il se retira près d'Egmont en Hollande, où pendant plus de vingt-cinq ans, il s'occupa avec une ardeur continuelle, à la recherche de la vérité, et à composer des ouvrages qui ont rendu sa mémoire immortelle. Descartes fit un voyage en Angleterre, et observa la déclination de l'aimant auprès de Londres. En vain plusieurs princes de l'Europe voulurent l'attirer à leur cour, il préféra sa liberté à la faveur des rois. Il fit un voyage en France, en 1647, pendant lequel Louis XIII lui assigna une pension de 3000 liv., dont il eut le brevet sans en rien toucher, ce qui lui fit dire en riant, *que jamais parchemin ne lui avoit tant coûté*. Il alla ensuite en Suede, où il étoit invité par la Reine Christine. Cette princesse le reçut avec les marques de la plus haute estime, et lui offrit un revenu de trois mille écus, tant pour lui que pour ses héritiers.

Elle lui proposa de revoir tous ses écrits, et d'en former un corps de philosophie; elle devoit en même temps établir une académie dont il seroit le directeur. Mais tous ces projets s'évanouirent par la mort de ce grand homme, arrivée à Stockholm, le 11 février 1650, à 54 ans. Son corps fut apporté à Paris, et enterré dans l'église de Sainte-Geneviève, où l'on voit son épitaphe. Descartes fut le père de la philosophie moderne; c'est à lui qu'on doit la renaissance des arts et des sciences; c'est lui qui enseigna la vraie méthode d'étudier les effets de la nature et qui ouvrit cette carrière. Son premier principe étoit *d'obéir aux lois et aux coutumes de son pays*. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont: ses principes, ses méditations, sa méthode, le traité des passions, celui de la géométrie.

Honorer les talens et la vertu chez les morts, c'est en inspirer le goût aux vivans. Et le direc-

toire, en consacrant la mémoire de Descartes à la reconnaissance publique, donne aux ames fortes un nouvel aiguillon pour mériter de partager un jour les mêmes honneurs.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Présidence de DOULCET

Séance du premier floréal.

Le rapporteur d'une commission particulière fait annuler les élections faites par l'assemblée primaire du canton de Caglus, *extra muros*, département du Lot.

Morel donne une troisième lecture du projet de résolution, concernant le mode de procéder au jugement des sourds et muets; prévenus de quelques délits. Le projet est adopté. Il porte en substance, qu'indépendamment des défenseurs officieux ordinaires, il sera donné à chaque prévenu un conseil instruit dans l'art de parler et d'entendre le langage des signes.

Delamarre fait adopter un projet de résolution qui porte que les notaires seront tenus de déposer, chaque année, un double du répertoire de leurs actes au greffe du tribunal civil du département.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau. Crassous est président; les nouveaux secrétaires sont: Bion, Laplaigne, Beffroy et Duprat.

CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENT DE CREUZÉ-LATOCHE.

Séance du 10^r floréal.

Le conseil des Anciens reçoit trois différentes résolutions du conseil des Cinq-cents.

La première est relative aux témoignages des militaires, en matière criminelle.

La seconde annule les élections faites par la commune d'Orse.

La troisième prolonge jusqu'au 30 prairial le traitement alloué aux anciens payeurs de rente, à charge par eux que, jusqu'à cette époque, ils donneront tous les renseignements qui leur seront demandés.

Ces résolutions sont renvoyées à l'examen d'une commission.

Le président donne lecture d'une lettre des commissaires aux archives, par laquelle ils préviennent le conseil que le salon destiné aux conférences des membres du corps législatif, est maintenant prêt, et que les députés pourrout s'y rendre dès aujourd'hui.

On procède au renouvellement du bureau.

Lecoulteux de Canteleu obtient la majorité des suffrages pour la présidence.

On s'occupe de l'élection des nouveaux secrétaires.

BEYERLÉ et DUVAL,

Propriétaires et Éditeurs.